

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 7227

présenté par

Mme Autain, Mme Guetté, Mme Couturier, Mme Oziol, M. Nilor, Mme Abomangoli,
Mme Lepvraud et Mme Taurinya

ARTICLE 6**ANNEXE**

Compléter l'alinéa 29 par la phrase suivante :

« Les calculs précédents ne tiennent cependant pas compte de la croissance des personnes ayant droits aux minima sociaux, soit 110 000 personnes supplémentaires d'ici ix ans. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons nuancer les conséquences budgétaires « prodigieuses » que promet cette réforme et rappeler qu'elle ne fera qu'augmenter le recours aux minima sociaux (dont environ 30 000 ouvertures de droits au RSA supplémentaires, 30 000 pour l'ASS et 50 000 pour l'AAH), le coût de l'assurance chômage et les maladies. Par cet amendement, nous souhaitons nuancer les conséquences budgétaires « prodigieuses » que promet cette réforme et rappeler qu'elle ne fera qu'augmenter le recours aux minima sociaux (dont environ 30 000 ouvertures de droits au RSA supplémentaires, 30 000 pour l'ASS et 50 000 pour l'AAH), le coût de l'assurance chômage et les maladies.